

Analyse des risques et bénéfices en termes de santé publique de la future loi 21 sur la laïcité de l'État

AVIS DE LA RECHERCHE

TABLE DES MATIÈRES

Version abrégée.....	3
Mise en contexte.....	4
1. Perspective théorique et méthodologique.....	5
2. Résumé des recherches.....	5
2.1 Une société où il fait bon vivre, mais où la discrimination augmente	6
2.2 Identités collectives, intimidation et violence.....	8
3. Analyse des bénéfices et des risques associés au projet de loi.....	9
4. Recommandations.....	11
Références.....	12

Avis de la recherche, équipes SHERPA et RAPS

ANALYSE DES RISQUES ET BÉNÉFICES EN TERMES DE SANTÉ PUBLIQUE DE LA FUTURE LOI 21 SUR LA LAÏCITÉ DE L'ÉTAT

Les débats autour du projet de loi 21 sur la laïcité de l'État reflètent l'ampleur de ses enjeux sociétaux. Beaucoup d'opinions et d'analyses théoriques, historiques et philosophiques ont été exprimées pour ou contre le projet de loi, mais peu ou pas de données empiriques ont été présentées pour éclairer les choix politiques délicats qui s'imposent. L'objectif du présent avis est d'amorcer une analyse des bénéfices et des risques du projet de loi 21, en termes de conséquences pour la santé publique. Cette analyse préliminaire se base sur les **données probantes québécoises** disponibles, pour la période 1990-2019. Elle a été produite par des chercheurs en sciences humaines, sociales et médicales, appartenant à l'Institut Universitaire SHERPA du CIUSSS-CODIM et à l'Équipe de Recherche et Action sur les Polarisation Sociales.

Les chercheurs n'ont pas trouvé d'étude documentant des bénéfices associés aux débats passés au sujet de la réglementation du port des signes religieux au Québec (débat sur les accommodements raisonnables et sur le projet de charte des valeurs), ni d'étude décrivant des risques associés au prosélytisme religieux dans les institutions d'éducation, ou d'autres risques auxquels la présente loi viendrait remédier. Ceci ne veut pas dire que de tels bénéfices n'existent pas, mais si c'est le cas ils gagneraient à être recensés afin de justifier l'intervention législative.

Par contre, plusieurs études épidémiologiques et qualitatives soulignent les **risques d'escalade au niveau des conflits intergroupes et mettent en évidence les coûts de ceux-ci en termes d'intégration sociale des minorités et de détresse psychologique, à la fois pour les membres des minorités et de la majorité**. Ces recherches montrent que les relations intergroupes au Québec ont été et sont affectées par des dynamiques mondiales de polarisation sociale, mais aussi par les débats passés et présents autour de la place de la religion et plus largement des enjeux identitaires. Ces débats représentent des **facteurs sociétaux** capables d'influencer des **indicateurs de santé** aux niveaux individuel, relationnel et communautaire : la qualité du vivre ensemble, le racisme, la discrimination, le sentiment d'appartenance à la société québécoise, la conscience identitaire, la perception positive ou négative de l'Autre... Certaines des études répertoriées indiquent par ailleurs l'émergence récente d'une association entre des variables identitaires et la légitimation de la violence envers des personnes considérées comme appartenant à d'autres groupes. Ces dernières études suggèrent qu'une aggravation des tensions intergroupes se traduirait par une augmentation des crimes et incidents haineux et pourrait même encourager des formes d'extrémisme violent.

Globalement, il ressort des données disponibles au sujet des bénéfices et des risques associés au projet de loi sur la laïcité que celui-ci comporte des **risques non négligeables en termes de santé des individus (détresse psychologique et violence) et des relations intergroupes (discrimination, conflits sociaux)**. Les bénéfices demeurant pour l'instant inconnus, nous recommandons au gouvernement de procéder à des **études supplémentaires** ciblées pour les documenter, **avant** l'adoption de la loi. Si le gouvernement décide tout de même d'assumer ces risques en toute connaissance de cause et dans l'attente de bénéfices espérés, nous recommandons alors un **monitoring serré et continu** des relations intergroupes, de la discrimination et des crimes et incidents haineux associés au présent contexte social afin de pouvoir essayer de mitiger par d'autres mesures ces effets négatifs probables.

MISE EN CONTEXTE

Le projet de loi 21 intitulé « Loi sur la laïcité de l'État » qui a été présenté par le ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) suscite passions et controverses. Les nombreuses prises de position citoyennes, informées par une multitude de savoirs académiques et d'expériences, ont d'ores et déjà exposé une pluralité de points de vue, ce qui illustre bien la complexité de ses enjeux sociaux. Par ailleurs les débats ont aussi mis en évidence l'absence de données empiriques pour étayer les différentes positions. Dans certains domaines spécifiques, en particulier le champ de la santé publique, des avis reposant sur des données probantes issues de recherches basées sur des études et des analyses systématiques pourraient soutenir les décideurs dans leurs choix. Par le présent avis, nous souhaitons ainsi contribuer à la réflexion au sujet du Projet de loi 21 en proposant à nos décideurs politiques un regard scientifique.

Ce document collectif présente une première analyse de données québécoises épidémiologiques et qualitatives, permettant de réfléchir aux conséquences possibles de la nouvelle loi en termes de risques et de bénéfices pour la santé publique des Québécoises et des Québécois.

En voici les objectifs:

- Analyser les données québécoises des dernières décennies (1990-2019) permettant de prévoir les impacts de la nouvelle loi **en termes de santé publique** (augmentation du bien-être et de la cohésion sociale ou de la détresse psychologique et de la violence, et modifications des déterminants associés à ces indicateurs positifs et négatifs).

- Émettre des recommandations pour documenter prospectivement ces effets, que la loi soit adoptée en l'état ou modifiée, en tenant compte de cette première analyse des bénéfices escomptés et des risques relatifs de la nouvelle loi.

Il est important de souligner d'emblée les limites d'une telle analyse, réalisée dans l'urgence. Celle-ci ne peut en aucun cas remplacer une revue systématique de la littérature qui inclurait la littérature grise disponible dans l'ensemble du Québec. De plus, dans le contexte actuel, prétendre à la neutralité serait illusoire étant donné la charge émotionnelle et politique associée au débat public. Néanmoins, l'examen rigoureux des données disponibles demeure un exercice important pour éclairer certains aspects du présent débat et planifier les étapes suivantes de façon à ce que les décisions prises politiquement, quelles qu'elles soient, puissent dans le futur reposer sur des données probantes qui font jusqu'à présent défaut.

Cet avis a été rédigé par des chercheurs de deux groupes de recherche : le centre de recherche SHERPA, Institut Universitaire au regard des communautés ethnoculturelles, dont le mandat est d'informer le ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS) du Québec des meilleures pratiques fondées sur les données probantes et de développer des pratiques innovantes dans le domaine de la et l'équipe RAPS (Recherche et Action sur les Polarisation Sociales) qui explore les déterminants et les manifestations des différentes formes contemporaines de radicalisation violente au Québec et qui articule recherche, intervention, évaluation et prévention afin de soutenir l'action clinique, éducative, médiatique et politique.

1. Perspective théorique et méthodologique

Étant donné que le risque de conflit social et de ses dérives violentes est le risque principal associé à une augmentation des conflits intergroupes, nous avons privilégié le cadre théorique socio-écologique proposé par l'Organisation Mondiale de la Santé pour la prévention de la violence et la promotion de la paix sociale (Eisenman & Flavahan, 2017; WHO (World Health Organization), 2008). Ce modèle souligne l'importance de l'interaction entre quatre niveaux de facteurs : les facteurs sociétaux, communautaires, relationnels et individuels. Dans le cas présent, nous examinerons dans quelle mesure les résultats de recherches conduites au Québec depuis 1990 nous renseignent au sujet des effets positifs ou négatifs que peut avoir un facteur sociétal comme le projet de loi 21 sur des indicateurs de santé aux niveaux individuel, relationnel et communautaire.

De façon à représenter l'ensemble des données disponibles au sujet du plus grand nombre possible de groupes et/ou de communautés au Québec, nous avons privilégié une approche méthodologique mixte, incluant des travaux ethnographiques, qualitatifs et épidémiologiques, en favorisant une perspective interdisciplinaire, incluant les sciences humaines et sociales et les sciences médicales. Nous avons délibérément écarté les essais (opinions ou analyses théoriques) qui ont été bien représentés dans les diverses prises de positions universitaires et médiatiques au sujet du projet de loi ces dernières semaines. Nous présentons chronologiquement les recherches pertinentes pour mettre en relief l'évolution des indicateurs des relations intergroupes dans les deux dernières décennies.

Nous n'avons pas réalisé une revue de ces questions dans la littérature au sujet des pays qui accueillent des immigrants en Europe et dans les autres pays de l'Amérique du Nord, même si certains de ces travaux sont sollicités dans l'analyse pour mettre en perspective les données québécoises. Même si notre analyse se limite au contexte québécois afin d'éviter d'importer des cadres épistémologiques et sociaux qui lui sont étrangers et pourraient être inadéquats, il est important de rappeler qu'elle se situe dans un climat mondial de détérioration des relations intergroupes, d'hostilité sociale croissante vis-à-vis du fait religieux, et d'exacerbation des conflits identitaires qui ont une influence non-négligeable sur les tensions dans notre espace social (Baubérot, 2014; Bauman & Haugaard, 2008; Grim, 2012).

2. Résumé des recherches

Au cours des trois dernières décennies (1990-2019), divers travaux de recherche ont documenté l'état et/ou l'évolution des relations intergroupes au Québec. La qualité du vivre ensemble, la discrimination, le racisme, les occurrences de crimes et d'incidents haineux fournissent de bons indicateurs de la nature de ces relations. Plusieurs de ces travaux mettent en exergue des points tournants qui soulignent la contribution de facteurs sociétaux dans ces évolutions.

2.1 Une société où il fait bon vivre, mais où la discrimination augmente

L'enquête au sujet des communautés culturelles, réalisée en 1998-1999 par l'Institut de la Statistique du Québec (Institut de la statistique Québec, 2002), décrivait alors un tableau assez favorable de la situation des immigrants et réfugiés au Québec. Ceux-ci, comme dans d'autres pays occidentaux, jouissaient d'une bonne santé physique et mentale, et avaient des habitudes de vie plus saines que les Québécois.

Le 11 septembre 2001 est souvent considéré comme un point tournant des relations inter-ethniques, alors qu'en fait des travaux sociologiques européens ont montré que les changements d'attitudes face aux immigrants le précédaient. Une répétition des mesures utilisées dans le cadre de l'enquête de l'ISQ a montré que la discrimination perçue par les Québécois d'origine arabe ou haïtienne avait presque doublé entre 1998 et 2007 (Rousseau, Hassan, Moreau, & Thombs, 2011). C'était l'époque du débat au sujet des accommodements raisonnables, et quoique l'augmentation observée ne puisse lui être directement attribuable, il n'est pas non plus possible de distinguer les effets du contexte national et international des effets de ce débat québécois au sujet des relations intergroupes. À l'époque, l'équipe à la tête de cette recherche, soulignant les conséquences de l'augmentation de cette discrimination pour la santé des minorités et analysant les conséquences des replis identitaires défensifs observés en réponse à celle-ci, avait prédit une aggravation des tensions entre majorité et minorités au Québec, prédiction qui s'est malheureusement avérée (Rousseau, Hassan, Moreau, Jamil, & Lashley, 2010).

Une étude menée dans le cadre de la Commission Bouchard-Taylor sur le traitement médiatique et les discours d'opinion dans les médias écrits (Potvin, 2008, 2014, 2016 2e édition, 2018; Potvin, Tremblay, Audet, & Martin, 2008) a montré comment le débat sur les accommodements raisonnables a provoqué des tensions importantes, allant jusqu'à être qualifié d'état de « panique morale » et de « crise nationale » (Cohen, 2002). Les médias traditionnels ont de manière répétitive et souvent sensationnaliste monté en épingle des faits divers à coups d'amorçage (priming), de mise à l'ordre du jour (agenda setting), de cadrages tendancieux (framing) et de surenchère commerciale (Potvin, 2008, 2014, 2016 2e édition, 2018; Potvin, et al., 2008). L'étude a retracé les effets crescendo, tsunamiques et systémiques indirects¹ d'un traitement médiatique quotidien sur 2 ans, qui a alimenté la construction des minorités comme « problème » pour la majorité, et a donné une tribune aux discours racistes, qui se sont banalisés et durcis. Ses effets polarisants sur l'opinion publique ont été directs et mesurables,² tout comme ceux du débat sur le projet péquiste de Charte des valeurs québécoises (voir entre autres (Noreau et al., 2015). La teneur de ces débats et leur instrumentalisation politique ont contribué au passage d'un « racisme ordinaire » à un racisme « élaboré » au Québec (expression de Taguieff, 2007³). Ces discours ont continué de se multiplier dans l'espace des médias sociaux. Ils se sont durcis et stabilisés idéologiquement au sein de groupuscules populistes, qui en pérennisent les affects et en politisent les enjeux identitaires (Maryse Potvin, 2017; M Potvin, 2017; Potvin, 2018).

¹ Effet crescendo car l'étude a mesuré l'accroissement constant des articles publiés au quotidien sur le sujet pendant les 14 mois analysés (du 1er mars 2006 au 30 avril 2007) dans les cinq grands journaux québécois - La Presse, le Devoir, Le Journal de Montréal, The Gazette et Le Soleil ; Effet tsunamique, en raison du raz-de-marée médiatique, qui réfère à la théorie de « Media-Hype » en études des médias (Ghiasson et Brin, 2010) ; effet systémique dans l'univers des médias, engendré par le mimétisme des stratégies des médias et la logique de concurrence et de surenchère commerciales auxquelles ils se sont livrés au cours de cette crise.

Certains groupes populistes identitaires (comme la Fédération des Québécois de Souche), sont nés dans la foulée de cette crise, en 2007-2008. Aujourd'hui Bérubé et Campana (2015) évaluent à plus d'une vingtaine les forums et les groupes ultranationalistes ou extrémistes actifs dans différentes régions du Québec et sur le web, et ayant des influences idéologiques et des activités propagandistes multiples.

Un second grand débat sociétal au sujet de l'identité et de la religion a secoué le Québec en 2014, dans la foulée du projet de « Charte des valeurs » (Projet de loi 60) du gouvernement péquiste de l'époque. La polémique était accompagnée de prises de position polarisées, mais aussi d'un sentiment grandissant de menace pour les minorités les plus visées (musulmane, sikh et juive). Une enquête sur l'impact de ce débat (Hassan et al., 2016 On line July 14) a dévoilé ses implications pour la qualité du vivre ensemble et du bien-être des individus et des communautés. L'échantillon, constitué de 441 étudiants de l'UQAM, était majoritairement québécois d'origine et avait une bonne connaissance du projet de loi. Le projet de loi aurait provoqué une augmentation des débats autour de la religion, et stimulé le port de signes religieux pour 10% des répondants. Sur le plan des perceptions identitaires, 23% des répondants affirmaient se sentir moins québécois après le projet de charte, le sentiment d'appartenance au Canada profitant de cette désaffection.

Plus d'un quart des répondants vivaient de la détresse en relation avec leur appartenance ethnique, et dans 15% des cas, avec leur appartenance à une communauté religieuse. Le sentiment d'être différents de la majorité était devenu beaucoup plus vif pour beaucoup d'entre eux. En ce qui concerne l'assignation identitaire par autrui, un quart des jeunes se sentaient perçus différemment après le débat sur la charte, et presque un tiers percevaient que les gens s'adressaient différemment à eux. Ces résultats indiquaient que le projet de loi avait des répercussions directes sur les interactions sociales et le sentiment de bien-être des individus au Québec.

Sur le plan des relations intercommunautaires, alors qu'avant le projet de loi, 10% des répondants avaient une vision négative du futur des relations intergroupes, cette proportion a grimpé à 52% après le projet, révélant que celui-ci avait miné la confiance dans le vivre ensemble et nourri un pessimisme grandissant concernant la paix sociale. Les impacts négatifs en termes de sentiment d'appartenance à une société inclusive et de discrimination perçue étaient significativement plus élevés pour les minorités et les individus se réclamant de plusieurs identités ou d'une identité autre que québécoise. 15% des répondants rapportaient que le projet de charte avait provoqué un changement des perceptions au sujet des groupes ethnoculturels de la communauté québécoise principalement, immédiatement suivie par la communauté musulmane.

² Comme en témoignaient plusieurs sondages au cours de cette période, dont le sondage SOM-La Presse de décembre 2006 et celui sur « le racisme des Québécois » du Journal de Montréal de janvier 2007.

³ « Le racisme ordinaire, diffus et non doctrinal renvoie à des représentations plus ou moins conscientes, fondées sur la différenciation ethnocentrique Nous-Eux. Cette forme courante et spontanée (Guillaumin 2002 [1972]) se développe souvent en l'absence de contacts réels et sur un mode imaginaire, alimentée par des sentiments de menace. Le racisme élaboré, structuré et répétitif est plutôt axé sur une justification rationalisée, objet de propagande, souvent par des groupes organisés ou militants, qui font appel à la légitimation politique. » (Potvin, 2017 : 53).

Enfin, l'attitude favorable au projet de charte des valeurs était significativement associée à une perception négative du voile islamique et semblait associée au renforcement d'une vision monolithique des femmes musulmanes comme victimes opprimées, leur déniaient une agentivité et un libre-arbitre. L'ensemble de ces résultats suggéraient que le projet de loi avait provoqué une détérioration des relations intercommunautaires et des perceptions du vivre ensemble qui transcendaient les différences ethniques ou religieuses.

Une autre étude menée en 2013 sur l'impact du débat au sujet de la Charte des valeurs (Johnson-Lafleur et al., 2016) confirmait son impact de vulnérabilisation des communautés, surtout minoritaires, mais également des individus au sein de la majorité. Dans la foulée de ce débat, des intervenants de la santé et des services sociaux desservant des populations à grande diversité ethnoculturelle avaient observé une augmentation de la détresse psychologique de leurs clients, une augmentation des vécus de discrimination directe et de racisme ouvert rapportés par ceux-ci, de même qu'une fragilisation des liens intercommunautaires et des rapports entre minorités et institutions publiques. Ils rapportaient aussi se sentir ébranlés par l'hostilité vécue par leurs patients et, porteurs de cette expérience, plusieurs se sentaient en tension avec leur entourage familial et social.

Une vaste enquête longitudinale réalisée dans les collèges québécois entre 2015 et 2018 a révélé que la relation entre discrimination et dépression atteignait $R=0.39$, ce qui est considérable pour un facteur psychosocial (Rousseau et al., 2016). Cette relation laisse deviner l'important risque pour la santé mentale et le bien-être des jeunes que présente toute augmentation de la discrimination perçue.

2.2 Identités collectives, intimidation et violence

Plusieurs études épidémiologiques portant sur les enfants, adolescents et jeunes adultes au Québec suggèrent que, dans les dix dernières années, la cristallisation de conflits autour d'identités collectives est plus associée qu'auparavant à une légitimation de la violence envers ceux qui sont considérés comme ne faisant pas partie de cette identité investie, et à plus de gestes d'intimidation se situant dans un contexte de relations intergroupes.

Le dernier rapport du groupe de recherche sur la sécurité et la violence dans les écoles québécoises (Beaumont, Leclerc, & Frenette, 2018) note une augmentation des conflits interethniques dans les institutions scolaires. L'étude visait à vérifier l'évolution du climat scolaire selon 6 indicateurs liés à la violence dans les écoles publiques primaires et secondaires québécoises entre 2013 et 2017. Les élèves, le personnel enseignant et les parents se sentent globalement plus en sécurité à l'école. Par contre, on observe une nette hausse des gestes de violence associés à des conflits interethniques (comprenant les conflits interraciaux et inter-religieux) rapportés par les élèves du primaire et du secondaire et par les enseignants du primaire entre 2013 et 2015, puis un relatif maintien de ces occurrences moyennes entre 2015 et 2017 : alors qu'en 2013 un élève du primaire pouvait observer en moyenne annuellement 2,3 conflits, en 2015 il en était témoin de 3,5 et en 2017 de 3,4. Au secondaire, ces chiffres évoluent de 1.9 en 2013 à 2.8 en 2015 et 2.6 en 2017.

L'enquête longitudinale menée dans les collèges québécois entre 2015 et 2018 précédemment citée visait à identifier les déterminants de la sympathie pour la radicalisation violente chez les jeunes.

En 2015, elle a été conduite dans 8 cégeps de la grande région montréalaise (Rousseau et al., 2018). Elle a été répétée en 2017 dans 6 autres établissements dispersés dans la province (Rousseau, Miconi, Hassan, & Oulhote, Soumis). Les résultats montrent que la sympathie pour la radicalisation violente est restée stable durant cette période, mais que le profil des déterminants associés s'est significativement modifié. En 2015, la relation entre identité collective et sympathie pour la radicalisation violente était non linéaire : une identité collective s'avérait protectrice, mais une identité très forte pouvait s'accompagner d'une légitimation de la violence envers d'autres groupes. Or, en 2017, cette relation était devenue linéaire, ce qui indiquait une association croissante entre identité collective et certaines formes de violence. Durant la même période, les statistiques montréalaises et québécoises au sujet des crimes et incidents haineux montraient que ceux-ci augmentaient et qu'ils étaient associés à des événements médiatiques dépeignant les immigrants ou les réfugiés sous un jour défavorable (association entre requérants au statut de réfugié irréguliers et criminels potentiels en particulier).

Par ailleurs en 2015 (Rousseau, et al., 2018) comme en 2017 (Rousseau, et al., Soumis), les résultats indiquaient que les jeunes se réclamant d'une appartenance religieuse (christianisme, islam et autres) étaient moins portés à soutenir la radicalisation violente que les jeunes ne déclarant aucune affiliation religieuse ($p < 0.001$ en contrôlant pour l'âge, le genre). Ces résultats suggèrent que les religions peuvent avoir un rôle de protection que ce soit grâce à l'affiliation sociale qu'elles induisent et/ou parce qu'elles proposent souvent des cadres moraux qui peuvent minimiser la légitimation de la violence, lorsqu'ils ne s'accompagnent pas de rhétoriques intégristes et déshumanisantes.

Les résultats établissent clairement que le soutien à la radicalisation violente chez les jeunes adultes s'explique principalement par une souffrance sociale liée à la discrimination et à la violence subie, lorsque celles-ci sont associées à la dépression (Rousseau, et al., 2018).

En résumé, ces études signalent que la détérioration récente dans les relations intercommunautaires au Québec est associée à un risque accru de violence dans les relations intergroupes. Cette escalade ne doit être ni dramatisée, ni minimisée.

3. Analyse des bénéfices et des risques associés au projet de loi

- Il est tout d'abord important de souligner que nous n'avons pas trouvé d'études au Québec traitant des bénéfices documentés d'une législation au sujet des signes religieux ou d'un débat autour de celle-ci. Ceci ne veut pas dire qu'il n'y a pas de bénéfices à en escompter, mais uniquement que ceux qui sont évoqués par les acteurs du débat sont pour l'instant de l'ordre des opinions et ne sont pas encore démontrés. Cela rend l'analyse des risques-bénéfices délicate, car on ne peut ni présumer des bénéfices, ni considérer qu'ils n'existent pas parce qu'ils n'ont pas été documentés. En guise de comparaison avec un champ bien connu en santé publique, les opinions de la population sont très divisées au sujet de la vaccination, mais les opposants à celle-ci doivent encore démontrer que les torts possibles sont plus importants que les bénéfices démontrés.

Des études futures sur les bénéfices à attendre du projet de loi 21 pourraient tenter de déterminer s'il y a des dommages associés à l'état actuel de la législation au sujet de la laïcité (situation de prosélytisme en milieu scolaire, détresse psychologique significative associée à une perte de repères identitaires pour la majorité associées à la présence d'autres signifiants identitaires dans l'espace public, biais dans le jugement associé à une affiliation religieuse visible par exemple), ou encore s'il y a une augmentation de la cohésion sociale et une diminution de la discrimination et des crimes et incidents haineux attribuables au débat ou à la loi.

- La convergence des résultats des études épidémiologiques et qualitatives au sujet des relations multi-ethniques au Québec de 1990 à 2019 démontre que le Québec est affecté par des polarisations identitaires (raciales, religieuses, ethniques et nationales) croissantes qui sont source de conflits intergroupes significatifs, ceux-ci étant amplifiés par les nouvelles modalités de communication associés aux réseaux sociaux. Les études confirment par ailleurs les conséquences négatives de l'augmentation de la discrimination en termes de bien-être et de détresse psychologique, particulièrement, mais pas seulement pour les minorités. Cette situation est similaire à celle qui prévaut dans beaucoup de pays d'Europe et d'Amérique du Nord en ce moment et qui est interprétée comme une réaction aux grandes transformations sociales, économiques et géopolitiques induites par la mondialisation (da Silva Rebelo, Fernández, & Achotegui, 2018).

- Des études québécoises récentes suggèrent que les débats publics au sujet de la régulation identitaire et religieuse dans l'espace public ont été associés à une augmentation des crimes et incidents haineux et du sentiment d'insécurité et de peur chez les minorités, et que ces débats ont nuï à leur perception de leur intégration et à leur sentiment d'appartenance à la société québécoise.
- Finalement, étant donné les relations avérées, bien que non linéaires, entre passages à l'acte extrémiste (attentats par des acteurs solitaires en particulier) et sentiments d'injustices au niveau de la littérature sur la radicalisation violente, et les associations observées au Québec entre identité collective et sympathie pour la radicalisation violente, on ne peut exclure de mentionner que la présente loi pourrait augmenter la probabilité que de tels événements violents se produisent.

Il ressort globalement de ces différentes études que, pour l'instant, les données disponibles suggèrent que le projet de loi sur la laïcité comporte des risques non négligeables en termes de santé des individus (détresse psychologique et violence) et de relations intergroupes (discrimination, conflits). Bien que très peu d'études internationales examinent directement cette question, les données recueillies lors du débat sur la Charte concordent avec une autre étude menée par des chercheuses de Stanford (Abdelgadir & Fouka, 2019) qui soulignent que l'interdiction du hijab pour les jeunes lycéennes en France depuis 2004 nuit à leur autonomie, à leur espoir d'intégrer un jour la fonction publique et les institutions scolaires et académiques, à leur intégration au marché du travail et à leur intégration sociale.

Une situation que ne vivent pas les jeunes hommes, accentuant ainsi les risques de discrimination visant les femmes. En entrevue, ces femmes expliquèrent que jusqu'alors, elles s'étaient senties capables d'affirmer à la fois leur identité comme musulmanes (en portant le voile) et comme Françaises. La loi et le débat entourant son adoption leur avaient envoyé le signal que ces deux identités étaient incompatibles. Certaines ont réagi en réaffirmant leur droit d'être à la fois françaises et musulmanes. D'autres ont réagi par un repli défensif vers leur communauté ethnique et religieuse, par exemple, en choisissant de changer d'établissement pour intégrer une école confessionnelle privée, en cherchant un emploi dans un commerce géré par des musulmans ou encore en déménageant vers une banlieue à majorité musulmane.

4. Recommandations

Étant donné les risques identifiés et l'absence de données disponibles sur les possibles bénéfices de la loi 21 sur la laïcité, nous recommandons au gouvernement de procéder à des études supplémentaires ciblées pour documenter ces bénéfices, avant l'adoption de la loi. Ceci serait particulièrement important en ce qui concerne son application dans le milieu de l'éducation où les études soulignent une association préoccupante entre tensions identitaires et violence. Les risques potentiels justifient à notre avis le fait de surseoir à l'adoption de la loi, malgré le soutien que celle-ci reçoit d'une partie de l'opinion publique.

Si le gouvernement décide d'assumer les risques mentionnés, d'aller de l'avant rapidement et d'adopter la loi, nous recommandons un monitoring serré et continu des relations intergroupes, de la discrimination et des crimes et incidents haineux associés au présent contexte social. Ce monitoring pourrait être effectué par des chercheurs québécois dans le cadre d'une action concertée supervisée par les Fonds en recherche du Québec par exemple, et/ou par des organismes indépendants comme la Ligue des droits et libertés ou la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, avec la participation des forces de police municipales et provinciales.

Advenant l'adoption du Projet de loi 21 sans analyse coûts/bénéfices préalable, nous invitons donc le gouvernement à commander immédiatement des études scientifiques sur ses impacts sociaux et psychologiques de façon à pouvoir fonder les prises de décision subséquentes sur des données solides. En tant que chercheurs, nous nous engageons à poursuivre des travaux dans le domaine, afin de mieux informer le public, notre communauté professionnelle ainsi que le MSSS, le MIDI et les autres ministères liés à cette loi. Il nous paraît essentiel, sans nier des divisions que l'on ne peut minimiser, de mobiliser les forces vives du Québec dans une réflexion qui accepte la mise à l'épreuve de nos convictions, avec l'objectif commun de préserver partiellement notre société des tensions qui ébranlent le vivre ensemble sur notre planète.

Cet avis a été rédigé par Cécile Rousseau, Jill Hanley, Geneviève Audet, Janet Cleveland, Ghayda Hassan, Janique Johnson-Lafleur, Abdelwahed Mekki-Berrada, Victorine Michalon-Brodeur et Maryse Potvin.

Références

- Abdelgadir, A., & Fouka, V. (2019). Political Secularism and Muslim Integration in the West: Assessing the Effects of the French Headscarf Ban: Stanford University Working Paper.(url: <https://vfouka.people.stanford.com>
- Baubérot, J. (2014). Une si vive révolte. *Archives de sciences sociales des religions*(4), 120-120.
- Bauman, Z., & Haugaard, M. (2008). Liquid modernity and power: A dialogue with Zygmunt Bauman 1. *Journal of Power*, 1(2), 111-130.
- Beaumont, C., Leclerc, D., & Frenette, É. (2018). Évolution de divers aspects associés à la violence dans les écoles québécoises 2013-2015-2017. In *Chaire de recherche sur la sécurité et la violence en milieu éducatif* (Ed.). Faculté des sciences de l'éducation, Université Laval (Qc) Canada,.
- Bérubé, M., & Campana, A. (2015). Les violences motivées par la haine. Idéologies et modes d'action des extrémistes de droite au Canada. *Criminologie*, 48(1), 215-234.
- Cohen, S. (2002). *Folk devils and moral panics*. London & New York: Routledge.
- da Silva Rebelo, M. J., Fernández, M., & Achotegui, J. (2018). Mistrust, anger, and hostility in refugees, asylum seekers, and immigrants: A systematic review. *Canadian Psychology/Psychologie canadienne*, 59(3), 239.
- Eisenman, D. P., & Flavahan, L. (2017). Canaries in the coal mine: interpersonal violence, gang violence, and violent extremism through a public health prevention lens. *International Review of Psychiatry*, 29(4), 341-349.
- Grim, B. J. (2012). Religion, law and social conflict in the 21st century: Findings from sociological research. *Oxford Journal of law and religion*, 1(1), 249-271.
- Hassan, G., Mekki-Berrada, A., Rousseau, C., Lyonnais-Lafond, G., Jamil, U., & Cleveland, J. (2016 On line July 14). Impact of the "Charter of Quebec values" on psychological wellbeing of francophone university students. *Transcultural Psychiatry*. doi: 10.1177/1363461516656972
- Institut de la statistique Québec. (2002). *Santé et bien-être, immigrants récents au Québec: Une adaptation réciproque? Étude auprès des communautés culturelles 1998-1999*. Québec: Les Publications du Québec.
- Johnson-Lafleur, J., Rousseau, C., Papazian-Zohrabian, G., Boulanger, C., Boubnan, H., Lynch, A., & Richard, A. (2016). L'espace québécois du vivre-ensemble mis à l'épreuve par le débat sur la Charte des valeurs: expériences et perceptions d'intervenants du domaine de la santé et des services sociaux œuvrant en contexte de pluriethnicité. *Nouvelles pratiques sociales*, 28(1), 175-194.
- Noreau, P., Bernheim, E., Cotnoir, P.-A., Dufour, P., Guay, J.-H., & Van Praagh, S. (2015). *Droits de la personne et diversité. Rapport de recherche remis à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse*. Montréal: CDPDJ. Retrieved from <http://www.cdpedj.qc.ca/fr/droits-de-la-personne/sondage-2015/Pages/constats.aspx>
- Potvin, M. (2008). *Crise des accommodements raisonnables: une fiction médiatique?* : Athéna édition.
- Potvin, M. (2014). The reasonable accommodations crisis in Quebec: Racializing rhetorical devices in media and social discourse. *International Journal of Canadian Studies*(50), 137-164.
- Potvin, M. (2016 2e édition). *Interethnic relations and racism in Quebec*. In R. Christopher Kirkey, Jarrett & Gervais, Stephan (Ed.), *Quebec Questions: Quebec Studies for the Twenty-First Century* (pp. 271-296). London, Oxford University Press.
- Potvin, M. (2017). Discours racistes et propagande haineuse. Trois groupes populistes identitaires au Québec. *Diversité Urbaine*, 17, 49-72.
- Potvin, M. (2017). La légitimation politique des discours racistes crée des conditions favorables à l'extrême droite. *Revue Relations*(791).
- Potvin, M. (2018). Médias, discours d'opinion et monnaie du racisme au Québec: de la crise des accommodements à aujourd'hui. In S. e. G. S.-L. Lefebvre (Ed.), *10 ans plus tard: la Commission Bouchard-Taylor, succès ou échec?* (pp. 63-74). Montréal (Qc): Québec-Amériques.

Potvin, M., Tremblay, M., Audet, G., & Martin, É. (2008). Les médias écrits et les accommodements raisonnables. L'invention d'un débat. Analyse du traitement médiatique et des discours d'opinion dans les grands médias (écrits) québécois sur les situations reliées aux accommodements raisonnables, du 1er mars 2006 au 30 avril 2007. Montréal: Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles.

Rousseau, C., Hassan, G., Lecompte, V., Oulhote, Y., El Hage, H., Mekki-Berrada, A., & Rousseau-Rizzi, A. (2016). Le défi du vivre ensemble : Les déterminants individuels et sociaux du soutien à la radicalisation violente des collégiens et collégiennes au Québec: SHERPA, Institut universitaire au regard des communautés culturelles du CIUSSS Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal.

Rousseau, C., Hassan, G., Moreau, N., Jamil, U., & Lashley, M. (2010). Du global au local: Repenser les relations entre l'environnement social et la santé mentale des immigrants et des réfugiés. *Thèmes canadiens (Summer/Été 2010)*, 88-92.

Rousseau, C., Hassan, G., Moreau, N., & Thombs, B. (2011). Perceived discrimination and its association with psychological distress in newly arrived immigrants before and after September 11, 2001. *American Journal of Public Health*, 101(5), 909-915. doi: 10.2105/AJPH.2009.173062

Rousseau, C., Hassan, G., Rousseau-Rizzi, A., Michalon-Brodeur, V., Oulhote, Y., Mekki-Berrada, A., & El-Hage, H. (2018). Adversité psychosociale, détresse psychologique et sympathie pour la radicalisation violente chez les collégiens du Québec. *Cahiers de la sécurité et de la justice*, 43(158-166).

Rousseau, C., Miconi, D., Hassan, G., & Oulhote, Y. (Soumis). Evolution of sympathy for violent radicalization in Canadian College students *British Medical Journal*.

WHO (World Health Organization). (2008). Preventing violence and reducing its impact: How development agencies can help (pp. 1-60). Geneva, France: World Health Organization.

ANALYSE DES RISQUES ET BÉNÉFICES EN TERMES DE SANTÉ PUBLIQUE DE LA FUTURE LOI 21 SUR LA LAÏCITÉ DE L'ÉTAT

Les débats autour du projet de loi 21 sur la laïcité de l'État reflètent l'ampleur de ses enjeux sociétaux. Beaucoup d'opinions et d'analyses théoriques, historiques et philosophiques ont été exprimées pour ou contre le projet de loi, mais peu ou pas de données empiriques ont été présentées pour éclairer les choix politiques délicats qui s'imposent. L'objectif du présent avis est d'amorcer une analyse des bénéfices et des risques du projet de loi 21, en termes de conséquences pour la santé publique. Cette analyse préliminaire se base sur les **données probantes québécoises** disponibles, pour la période 1990-2019. Elle a été produite par des chercheurs en sciences humaines, sociales et médicales, appartenant à l'Institut Universitaire SHERPA du CIUSSS-CODIM et à l'Équipe de Recherche et Action sur les Polarisation Sociales.

Les chercheurs n'ont pas trouvé d'étude documentant des bénéfices associés aux débats passés au sujet de la réglementation du port des signes religieux au Québec (débat sur les accommodements raisonnables et sur le projet de charte des valeurs), ni d'étude décrivant des risques associés au prosélytisme religieux dans les institutions d'éducation, ou d'autres risques auxquels la présente loi viendrait remédier. Ceci ne veut pas dire que de tels bénéfices n'existent pas, mais si c'est le cas ils gagneraient à être recensés afin de justifier l'intervention législative.

Par contre, plusieurs études épidémiologiques et qualitatives soulignent les **risques d'escalade au niveau des conflits intergroupes et mettent en évidence les coûts de ceux-ci en termes d'intégration sociale des minorités et de détresse psychologique, à la fois pour les membres des minorités et de la majorité**. Ces recherches montrent que les relations intergroupes au Québec ont été et sont affectées par des dynamiques mondiales de polarisation sociale, mais aussi par les débats passés et présents autour de la place de la religion et plus largement des enjeux identitaires. Ces débats représentent des **facteurs sociétaux** capables d'influencer des **indicateurs de santé** aux niveaux individuel, relationnel et communautaire : la qualité du vivre ensemble, le racisme, la discrimination, le sentiment d'appartenance à la société québécoise, la conscience identitaire, la perception positive ou négative de l'Autre... Certaines des études répertoriées indiquent par ailleurs l'émergence récente d'une association entre des variables identitaires et la légitimation de la violence envers des personnes considérées comme appartenant à d'autres groupes. Ces dernières études suggèrent qu'une aggravation des tensions intergroupes se traduirait par une augmentation des crimes et incidents haineux et pourrait même encourager des formes d'extrémisme violent.

Globalement, il ressort des données disponibles au sujet des bénéfices et des risques associés au projet de loi sur la laïcité que celui-ci comporte des **risques non négligeables en termes de santé des individus (détresse psychologique et violence) et des relations intergroupes (discrimination, conflits sociaux)**. Les bénéfices demeurant pour l'instant inconnus, nous recommandons au gouvernement de procéder à des **études supplémentaires** ciblées pour les documenter, **avant** l'adoption de la loi. Si le gouvernement décide tout de même d'assumer ces risques en toute connaissance de cause et dans l'attente de bénéfices espérés, nous recommandons alors un **monitoring serré et continu** des relations intergroupes, de la discrimination et des crimes et incidents haineux associés au présent contexte social afin de pouvoir essayer de mitiger par d'autres mesures ces effets négatifs probables.